

Berne, le 12 novembre 1990

Réunion informelle et confidentielle entre les négociateurs en chef des pays de l'AELE, le négociateur en chef des CE (M. Krenzler) et son responsable pour les questions institutionnelles (M. Dewost), Muri, 9.11.90.

Cette réunion **informelle et très confidentielle** a été présidée par M. le Secrétaire d'Etat F. Blankart et a été précédée d'une réunion interne AELE la veille. Le **but** de la réunion avec MM. Krenzler et Dewost a été de donner une **impulsion politique majeure** aux négociations, les pays de l'AELE concrétisant dans les faits **l'engagement des ministres** du 23.10.90 de réduire au minimum les dérogations permanentes.

A cet effet, les négociateurs en chef des pays de l'AELE ont déclaré que dans le contexte d'une solution générale équilibrée, ils étaient prêts à **recommander à leurs gouvernements** de considérer le **retrait** de leurs exigences de **dérogations permanentes** aux conditions suivantes:

- un système **juridique et institutionnel** satisfaisant;
- des **périodes transitoires** pour mettre en vigueur des législations appropriées non-discriminatoires;
- des **mécanismes de sauvegarde adéquats**, tenant aussi compte des situations **spécifiques**.

Cette position ne **couvre pas** les questions liées au **transit**, l'Autriche et la Suisse négociant des **accords bilatéraux** devant conduire à une **solution permanente**, ni les investissements directs dans le secteur de la pêche islandais qui sont considérés ne pas faire partie du Traité. Pour ce qui est du niveau élevé de protection des normes, des solutions négociées sont en élaboration.

A relever que nos partenaires ont accepté d'éliminer toutes leurs dérogations permanentes à la condition que **tous les pays de l'AELE** en fassent de même. La Norvège a insisté, lors de la réunion interne AELE ayant précédé la séance avec la Commission des CE, sur l'importance de cet engagement, le dossier des investissements directs ayant provoqué la chute du gouvernement précédent. Le texte sur les dérogations a été critiqué par la Norvège et la Suède comme ne représentant pas un **signal suffisamment clair** et déterminé (Annexe 1). La Suisse

a refusé d'accepter un texte par lequel elle s'engagerait à renoncer à ses exceptions permanentes, le Conseil fédéral ayant émis des réserves importantes au sujet du dossier des acquisitions immobilières lors de sa séance du 7.11.90 sur les nouvelles directives de négociations. Afin de ne pas être le seul pays de l'AELE à maintenir une dérogation permanente, la Suisse devra trouver une **solution législative non-discriminatoire** et des **clauses de sauvegarde** préservant ses intérêts dans le cas de l'**acquisition de biens immobiliers** par des étrangers, ceci afin que les pays de l'AELE puissent avoir une position de force dans les négociations. La **Finlande**, de son côté, a également adopté une **position prudente** ayant encore un travail considérable à effectuer sur le plan interne afin de voir si les conditions liées à l'abandon des dérogations permanentes peuvent être remplies.

M. Krenzler a reconnu que les pays de l'AELE avaient fait **un pas important** qui sera communiqué le 12 novembre au Conseil des Ministres des CE. En dépit de cette ouverture, M. Dewost n'a **pas donné l'impression** que des **progrès majeurs** pourraient être réalisés, à ce stade, dans le domaine **institutionnel**. Il a en particulier signalé que la Commission et le Conseil s'**opposaient** à des **groupes à 19** (decision shaping et comitologie). Il a toutefois laissé entrevoir certaines possibilités (informelles) d'assurer le processus de consultation. A cet effet, il a développé le **système de l'évocation** selon lequel, à **tout moment**, lors d'une procédure, les pays de l'AELE devraient pouvoir **présenter leurs divergences** de vues avec une proposition communautaire au sein d'un **organe**, qui, le cas échéant, pourrait se réunir au niveau ministériel. Il a expliqué la difficulté pour la Commission d'accepter des **groupes à 19** car ceci modifierait le **centre de gravité** qu'elle recherche pour chaque proposition afin d'obtenir la **majorité qualifiée**. Il a enfin **minimisé** l'aspect formel des **comités** en indiquant qu'ils travaillaient souvent par procédure écrite ou par téléphone et qu'il était nécessaire de trouver une **formule imaginative** qui ne mette pas en évidence la notion de groupe à 19. Sur le plan des **sauvegardes**, M. Krenzler a indiqué que les pays de l'AELE devront présenter des propositions sur leurs modalités en se basant sur une analyse approfondie des problèmes concernés et qu'un déclenchement autonome par les pays de l'AELE devrait être possible.

M. Krenzler a encore indiqué qu'un **paquet agricole** devrait être sur la table le 14.11.90, que les Etats Membres des CE n'étaient **pas disposés** à libéraliser le **poisson** et que des **discussions bilatérales** devraient avoir lieu avec l'**Islande** et les autres pays de l'AELE intéressés, et qu'une grande partie du **Conseil du 3.12.90** sera consacrée à la nouvelle situation prévalant dans les négociations EEE (retrait conditionné des dérogations permanentes des pays de l'AELE, besoin de revoir l'offre institutionnelle des CE) sous réserve des développements au GATT. Il n'a pas caché que des **progrès** sur le volet **institutionnel** seraient difficiles à réaliser

et qu'une **réunion ministérielle conjointe** pourrait avoir lieu en **décembre, janvier ou février**.

Dans l'ensemble, les négociateurs en chef des pays de l'AELE ont considéré cette réunion comme **très utile**; la situation n'est **plus** complètement **bloquée** et les groupes de négociations devront immédiatement commencer à travailler sur la **formulation des clauses de sauvegarde**. Même si M. Krenzler a confirmé la volonté politique des CE de parvenir à un accord et s'il s'est rendu compte de l'effort énorme que les pays de l'AELE ont fait, il a donné l'impression d'accepter avec satisfaction l'ouverture des pays de l'AELE **sans pour autant** laisser envisager de **vouloir** ou de **pouvoir** améliorer considérablement l'**offre institutionnelle** communautaire. Il y a donc lieu de rappeler à la Communauté -et plus encore à nos partenaires de l'AELE- que ladite ouverture est de caractère conditionnel.

Philippe Nell



Eidgenössisches Departement
für auswärtige Angelegenheiten
Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement
Integrationsbureau

Département fédéral des affaires étrangères
Département fédéral de l'économie publique
Bureau de l'intégration

3003 Bern le 12 novembre 1990
Bundeshaus Ost

Ø 031 / 61 22'38

Ihr Zeichen
Votre signe
Vostra sigla

Unser Zeichen
Notre signe
Nostra sigla

777.231.1-nep/mol

C O N F I D E N T I E L

- Ambassades de Suisse à Helsinki, Oslo, Stockholm, Vienne, Athènes, Bonn, Bruxelles, La Haye, Dublin, Copenhague, Lisbonne, Londres, Luxembourg, Madrid, Paris, Rome, Ankara, Belgrade, Berlin, Budapest, Moscou, Ottawa, Prague, Tokyo, Varsovie, Washington
- Mission Suisse auprès des CE, Bruxelles
- Délégation Suisse près l'AELE et le GATT, Genève
- Délégation Suisse près l'OCDE, Paris
- Représentation permanente de la Suisse auprès du CE, Strasbourg
- DFAE : JAC, KT, KJP, SIN, DY, LA, VDF, GWB, WOK, SE, CD
- DFEP
 - SG : M. G. Stoudmann
 - OFAEE blf, jek, ari, pur, gir, bal, zos, ebe, was, jag, wys, egg, web, bro, sti, her
 - OFIAMT : M. K. Hug, Directeur
M. D. Grossen, Vice-Directeur
- DFI : M. Ch. Risch, Secrétariat général
- DFJP : M. O. Jacot-Guillarmod, Vice-Directeur OFJ
- DMF : M. B. Marfurt, Collaborateur personnel du Chef du Département
- DFF : M. U. Gygi, Directeur
- DFTCE : M. F. Mühlemann, Secrétaire général
- Chanc. Féd.: M. A. Casanova, Vice-Chancelier de la Confédération
- BNS : M. J. Zwahlen, Directeur général
- BI DFAE/DFEP: kel, col, sal, bau, maa, zis, fed, nep, wit, mey, sey, rey, sce, sho, gab

- 2 -

Mesdames, Messieurs,

Nous vous transmettons ci-joint un bref rapport sur la réunion informelle et confidentielle du groupe de direction de la négociation AELE-CE qui a eu lieu dans un cercle très restreint à Muri le 9 novembre dernier. Veuillez également trouver en annexe du rapport les notes de base préparées à l'intention de M. le Secrétaire d'Etat F. Blankart pour cette réunion; faute de temps, les sujets couvrant les relations avec les pays tiers dans les services financiers, la surveillance, l'organe judiciaire et les méthodes pour garantir l'homogénéité juridique n'ont pas été abordés.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

BUREAU DE L'INTEGRATION DFAE/DFEP



(Jakob Kellenberger)

Annexe : ment.